

Décision 03-D-12 du 03 mars 2003

concernant le secteur des escaliers
préfabriqués en béton

Posted on: 26 mars 2003 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et de
l'industrie

Dispositif(s)

Injonction de publication
Sanction pécuniaire
Transmission au Procureur de la
République

Entreprise(s) concernée(s)

Normandie béton, L'Industrielle du béton,
Préfall, Le Béton mécanique, Morin
système et architectonique, Préfa 26,
Socarel, Produits Béton du Maine,
Préfabrication O-P Lafarge (OPL), Lafarge
béton préfa (LBP), Comptoir du bâtiment

Lire

le texte intégral de la décision

291.6 Ko